



**Relevé de décisions  
du Conseil municipal du 04 mars 2021**



*En application des dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.*

*En conséquence, jusqu'à cette date, le Conseil municipal continuera de se réunir espace Jean-Pierre Calloc'h, l'assemblée pourra délibérer valablement lorsque le tiers de ses membres en exercice sera présent et chaque conseiller pourra disposer de deux pouvoirs.*

## **1. Finances - Commande publique**

### **1.1 Finances**

- 1.1.1 Budget principal - Compte administratif 2020 ;
- 1.1.2 Budgets annexes - Comptes administratifs 2020 ;
- 1.1.3 Budget municipaux - Comptes de gestion 2020 ; **Retiré de l'ordre du jour**
- 1.1.4 Débat d'Orientations Budgétaires ;
- 1.1.5 Aiguillon construction - Rue du Port - Demande de garantie d'emprunt ;
- 1.1.6 « Artisa'noz » - Tarification de l'occupation du domaine communal.

### **1.2 Commande publique**

## **2. Urbanisme - Aménagement - Voirie**

- 2.1 Intégration au domaine public communal des voiries et réseaux du lotissement Les Hauts du Benalo ; **Retiré de l'ordre du jour**
- 2.2 Dénomination de voies.

## **3. Affaires générales**

- 3.1 - Book Hémisphère - Convention de partenariat.

## **4. Ressources humaines**

- 4.1 Tableau des effectifs au 1er janvier 2021 ;
- 4.2 Création et suppressions de poste ;
- 4.3 Ratios promus/promouvables ;
- 4.4 Avancement de grade ;
- 4.5 Recrutement des saisonniers et d'un vacataire ;
- 4.6 Prime de fin d'année ;
- 4.7 Plan de formation 2021.

## **5. Affaires sociales**

- 5.1 Partenariat UNIS CITES.

## **6. Culture - Patrimoine**

- 6.1 Maison de Germaine Tillion - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le Conservatoire du littoral.

## **7. Enfance - Jeunesse et affaires scolaires**

## **8. Environnement**

- 8.1 proposition d'adhésion à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement ;

## **9. Intercommunalité**

- 9.1 Syndicat Mixte du Grand Site dunaire - Convention de coopération technique.

## **10. Communications aux membres du Conseil municipal**

- 10.1 Ségur de la santé - Vœu

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT à l'exception des délibérations relatives aux comptes administratifs à l'occasion desquels la séance est présidée par Michel GUILLEVIC doyen d'âge de l'assemblée.

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL, Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Mme Audrey PESSEL, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD et Catherine CORVEC, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M Eddy LE CLANCHE et Mmes Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE, Marie-Christine LE QUER et Anne MILES.

**Absents :**  
M Régis JAFFRE et MME Stéphanie LE SQUER

**Procurations :**  
Monsieur Régis JAFFRE donne pouvoir à Madame Audrey PESSEL  
Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC

**Secrétaire de séance :**  
Madame Emmanuelle JEHANNO

La séance est ouverte à 19h30.

Madame la maire informe que le Directeur général des services à quitter ses fonctions. Il devait être présent au conseil initialement prévu le 26 février et repoussé à la date du 04 mars 2021.

Après avoir procédé à l'appel nominal, le compte rendu de la réunion du 15 décembre est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

Madame la maire quitte la salle du Conseil municipal et Monsieur Michel GUILLEVIC soumet les différents comptes administratifs au vote de l'assemblée.

### **2021-03-1.1.1 - Budget principal-Compte administratif de l'année 2020**

**Rapporteur :** Monsieur GUILLEVIC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2020, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Il doit être en tout point identique au compte de gestion.

Ainsi, comme le compte de gestion du budget principal, le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Budget principal (en euros)</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	5 036 878,59	2 741 539,05	7 778 417,64
<b>Recettes</b>	6 261 148,54	4 375 415,83	10 636 564,37
<b>Résultats</b>	+ 1 224 269,95	+ 1 633 876,78	<b>+ 2 858 146,73</b>

Après en avoir délibéré, la Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, l'assemblée délibérante, sous la présidence de Monsieur Michel GUILLEVIC, son doyen, le conseil municipal adopte à 24 voix pour et 4 abstentions le compte administratif de l'année 2020 du budget principal.

### 2021-03-1.1.2 - Budgets annexes - Comptes administratifs 2020

Rapporteur : Monsieur GUILLEVIC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2020, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Il doit être en tout point identique au compte de gestion qui vous a été présenté précédemment.

Ainsi, comme les comptes de gestion des budgets annexes, les comptes administratifs de l'exercice 2020 font apparaître les résultats suivants :

	Budget de l'assainissement collectif ( en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	341 809,79	448 365,33	790 175,12
<b>Recettes</b>	625 864,13	1 147 492,61	1 773 356,74
<b>Résultats</b>	+ 284 054,34	+ 699 127,28	+ 983 181,62

	Budget des ports (en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	96 228,97	49 002,34	145 231,31
<b>Recettes</b>	61 111,48	105 372,33	166 483,81
<b>Résultats</b>	- 35 117,49	+ 56 369,99	+ 21 252,50

	Budget du lotissement de Bellevue ( en euros)		
	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	1 766 936,56	1 559 259,17	3 326 195,73
<b>Recettes</b>	1 779 594,47	2 070 300,00	3 849 894,47
<b>Résultats</b>	+ 12 657,91	+ 511 040,83	+ 523 698,74

Après en avoir délibéré, la Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, l'assemblée délibérante, sous la présidence de Monsieur Michel GUILLEVIC, son doyen, le conseil municipal adopte à 24 voix pour et 4 abstentions le compte administratif de l'année 2020 du budget principal.

### 2021-03-1.1.3 - Budgets communaux - Comptes de gestion de l'année 2020

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

### INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

---

Monsieur SANCHEZ rappelle les objectifs du DOB en indiquant qu'il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il invite à se référer au document annexe, dans lequel il est rappelé, en page 2, quelques mesures majeures de Loi des finances rectificative 2020. En définitif, le Débat d'Orientations Budgétaires introduit le débat autour de choix politiques car, en fonction de la vision qu'ont les élus des risques et des marges de sécurité souhaitables, les projets vont être nécessairement hiérarchisés.

**En conséquence, si le débat d'orientation n'est pas suivi d'un vote car il introduit la présentation à venir des budgets primitifs, comme son nom l'indique, il fait l'objet d'une discussion entre les membres du Conseil municipal.**

### LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020

#### 1) Les premières compensations liées à la COVID

La loi de finances rectificative 2020 a mis en place les premières compensations liées à la COVID, telles que :

- la **clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** des communes (compensation des recettes par rapport à la moyenne des niveaux de recettes 2017- 2019),
- des **avances sur droits de mutation à titre onéreux** pour les départements,
- une enveloppe **d'un milliard supplémentaire de DSIL** fléchée vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.
  - *Pour la commune, plusieurs projets d'investissements feront l'objet d'une demande de subvention de la DSIL (voie cyclable, rénovation énergétique des bâtiments...)*

#### 2) L'adaptation du cadre comptable et budgétaire face à la gestion de crise

La Circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 a mis en place trois mesures visant à adapter temporairement le cadre budgétaire et comptable afin de permettre aux collectivités de tenir compte dans leur budget des dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire :

- le mécanisme d'étalement des charges : ce mécanisme comptable a été étendu aux dépenses faites depuis l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2020, en particulier les dépenses exceptionnelles directement liées à la gestion de la crise sanitaire (hors dépenses de personnel) qui par leur nature ou par leur montant ne pouvaient être anticipées lors de l'établissement du budget et mettraient en péril l'équilibre. Il s'agit par exemple des frais de nettoyage des bâtiments, les frais liés au matériel de protection des personnels, les frais liés aux aménagements de l'accueil au public.... L'objectif de cette mesure est de lisser jusqu'à 5 ans l'impact budgétaire et comptable des dépenses de fonctionnement.
  - *Au regard de la situation de la commune, nous n'avons pas jugé opportun d'utiliser ce mécanisme d'étalement des charges.*
- la création d'une annexe budgétaire dédiée aux dépenses COVID afin d'isoler le coût de la crise économique.
  - *Les dépenses d'achats de matériel liées à la COVID ont été codifiées dans notre logiciel de comptabilité. Elles représentent un montant global de 60 637.01€ se déclinant ainsi :*
    - Investissement : 10 468.71€
    - Fonctionnement : 50 168.30€
- la mesure exceptionnelle et temporaire de la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement capitalisé.

Un dossier sera déposé en 2021 pour mettre en œuvre cette mesure sur le budget des ports de 2022 afin d'assurer son équilibre malgré sa situation financière complexe

## LES MESURES LEGISLATIVES LOI DE FINANCE 2021

### LA LOI DE FINANCES 2021

La loi de finances 2021 prévoit quatre axes principaux à destination des collectivités territoriales :

- un plan de relance de 100 milliards d'euros, dit plan « France relance »,
- la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production,
- la stabilité des dotations,
- les modifications de fiscalité locale.

#### 3) Le plan de relance

Le **plan de relance de 100 milliards d'euros** sur deux ans vise à débloquer 22 milliards de crédits en 2021 autour de trois piliers : **l'écologie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles**. Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacré aux missions d'aménagement du territoire et de **rénovation énergétique** de leurs bâtiments.

#### 4) La baisse des impôts de production

Le projet de loi de finances instaure également une **réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production** à partir du 1er janvier 2021 dans le but de redresser la compétitivité et de favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la **suppression de la CVAE des régions** et la **réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payée par les entreprises industrielles**. Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution.

#### 5) La stabilité des dotations

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront **stables pour la quatrième année consécutive**. Des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal, le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros. Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits sera dédié à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux. L'enveloppe de DGF en faveur des communes sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros.

#### 6) Les modifications de fiscalité locale

Cette année 2021 sera également marquée par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80% des ménages ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Les 20% restants bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

**En compensation, le taux de foncier bâti du département viendra s'ajouter au taux communal de foncier bâti avec un mécanisme de correction en cas de trop perçu ou de produit fiscal insuffisant.**

Soit pour Plouhinec :

Taux communal <b>INCHANGE</b> 20.20%	+	Taux départemental 15.26%	=	Taux TFB cumulé 35.46%
--	---	---------------------------------	---	------------------------------

La commune de Plouhinec compte quatre budgets

	BUDGET PRINCIPAL		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 036 878,59 €	2 741 539,05 €	7 778 417,64 €
Recettes	6 261 148,54 €	4 375 415,83 €	10 636 564,37 €
Résultats	<b>1 224 269,95 €</b>	<b>1 633 876,78 €</b>	<b>2 858 146,73 €</b>

	BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	341 809,79 €	448 365,33 €	790 175,12 €
Recettes	625 864,13 €	1 147 492,61 €	1 773 356,74 €
Résultats	<b>284 054,34 €</b>	<b>699 127,28 €</b>	<b>983 181,62 €</b>

	BUDGET ANNEXE DES PORTS		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	96 228,97 €	49 002,34 €	145 231,31 €
Recettes	61 111,48 €	105 372,33 €	166 483,81 €
Résultats	- <b>35 117,49 €</b>	<b>56 369,99 €</b>	<b>21 252,50 €</b>

	BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE BELLEVUE		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 766 936,56 €	1 559 259,17 €	3 326 195,73 €
Recettes	1 779 594,47 €	2 070 300,00 €	3 849 894,47 €
Résultats	<b>12 657,91 €</b>	<b>511 040,83 €</b>	<b>523 698,74 €</b>

L'année 2020 a été marquée par :

- Un exercice particulièrement court (prise de fonctions en mai et vote du budget en juillet)
- Des projets non engagés faute de temps et remis en propositions nouvelles (ex : projet de territoire, étude logements Bellevue)
- Des incertitudes sur les dépenses et recettes liées à la situation sanitaire
- Des taux d'imposition restés inchangés
- Pas de recours à l'emprunt

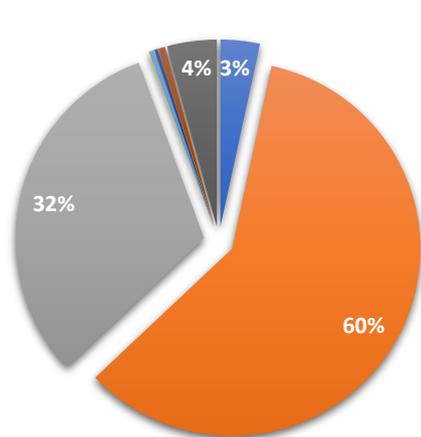
L'exécution budgétaire provisoire au 31 décembre 2020 se présente ainsi :

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Définition :

Les recettes de fonctionnement (ou produits de fonctionnement) proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, contribution foncière des entreprises) ;
- des recettes fiscales indirectes (taxe de séjour, taxes additionnelles aux droits de mutation, CVAE...) ;
- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation des domaines ;
- des produits financiers.



Chiffres arrondis  
à l'euro près

70 - Produits de services du domaine	211 099 €
73 - Impôts et taxes	3 728 117 €
74 - Dotations et subventions	1 968 486 €
77 - Produits exceptionnels	3 986 €
75 - Autres produits de gestion courante	27 234 €
76 - Produits financiers	5 €
78 - Reprises sur amortissement et provisions	19 000 €
013 - Atténuations de charges	37 042 €
040/722 - Travaux en régie	266 180 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 261 149 €</b>

### Faits marquants et CHIFFRES CLES

#### Variations notables entre 2019 et 2020

- Produits des services du domaine : - 89 815€ soit - 30%
- Taxe de séjour : - 31 027€ soit - 61%
- Contrat enfance jeunesse (CAF) : - 40 190€ soit - 24%
- Droits de mutations : + 49 617€ soit + 17%

#### Informations et rappels

- Les taux d'imposition sont restés inchangés en 2020.
- Le produit de fiscalité directe (impôts locaux) a évolué de 2.18% soit 67 943€.
- Les dotations ont augmenté de 1.15% soit 22 432.78€.
- Mise en place du « plan terrasses » pour exonérer les commerçants de la redevance et les aider suite au premier confinement. Il vous sera proposé de renouveler l'opération en 2021.
- La recette de taxe de séjour a fortement diminué pour la saison 2020 malgré une bonne fréquentation.
- Les fortes baisses de recettes liées aux cantines, garderies et transports scolaires (produits des services du domaine) sont à mettre en perspective des dépenses non réalisées.
- Les transactions immobilières ont généré une forte augmentation des droits de mutation (frais de notaire).
- Le montant perçu de CVAE est resté globalement stable car assis sur le CA N-1 des entreprises.

Les recettes de fonctionnement 2020 ont baissé de 10.43% par rapport à 2019, soit une perte de produit de 728 772.56€.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2020 prévoyait un total de recettes de fonctionnement de 5 753 494.64€.

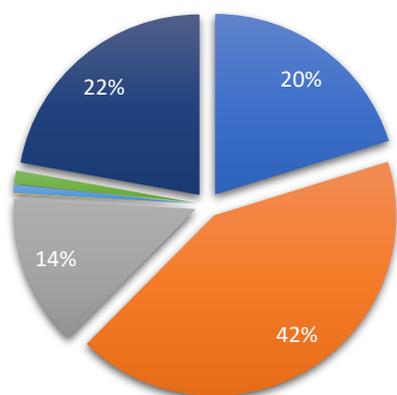
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Définition :

Dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels ;
- les dépenses d'entretien et de fournitures ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité ;
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Chiffres arrondis  
à l'euro près



011 - Charges à caractère général	1 017 457 €
012 - Charges de personnel	2 124 225 €
65 - Autres charges de gestion courante	680 591 €
67 - Charges exceptionnelles	3 273 €
14 - Atténuations de produits	36 811 €
66 - Charges financières	59 811 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	1 114 710 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 036 879 €</b>

## EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Faits marquants et

### CHIFFRES CLES

Recettes de fonctionnement	6 261 149 €
Dépenses de fonctionnement	5 036 879 €
<b>Résultat ou Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 224 260 €</b>

### Variations notables entre 2019 et 2020

- Charges de personnel : - 35 901€ soit - 1.66%
- Repas cantines : - 34 212€ soit -31%
- Chauffage des bâtiments (gaz) : + 13 080€ soit + 42%
- Carburants (véhicules) : - 17 060€ soit - 40%
- Fournitures d'entretien (virucide Covid) : + 19 137€ soit + 171%
- Fournitures administratives (+ masques covid) : + 5 288€ soit + 45%
- Autre matériel et fournitures (gels, gants covid) : + 7 090€ soit + 9%
- Honoraires (avocat) : + 10 720€ soit + 230%
- Fêtes et cérémonies : - 10 408€ soit - 34%
- Réceptions : - 21 710 € soit - 66%
- Transports collectifs : - 15 780€ soit - 87%
- Subventions (écoles et associations) + 7 870€ soit + 4% (contrat des écoles + marchés nocturnes)

### Informations et rappels

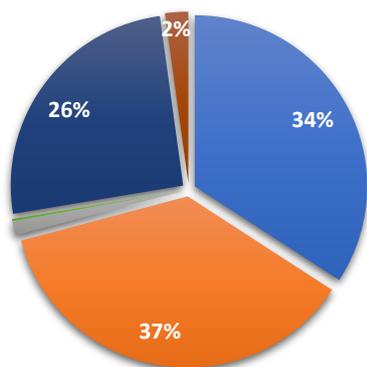
- Charges de personnel : moins de saisonniers et un poste aux services techniques resté vacant pendant cinq mois.
- La fermeture des écoles et de plusieurs bâtiments publics ont permis de diminuer les dépenses liées à ces activités (repas des cantines, garderie, consommation d'eau dans les installations sportives...).
- Toutefois, la Covid 19 et les deux confinements successifs ont également généré des dépenses imprévues (environ 10 000€ en investissement et plus de 50 000€ en fonctionnement).

**Les dépenses de fonctionnement 2020 ont baissé de 12.64%, soit une diminution des dépenses de 728 688.90€.** Attention toutefois, l'année 2019 avait vu les dépenses de fonctionnement augmenter de 21.58% soit une hausse de 1 023 345.40€ principalement due à des opérations d'ordre (cessions de terrains). La baisse constatée sur 2020 n'est donc qu'un rattrapage d'une tendance haussière de 2 à 3% sur les trois dernières années.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2020 prévoyait un total de dépenses de fonctionnement de 5 753 494.64€.

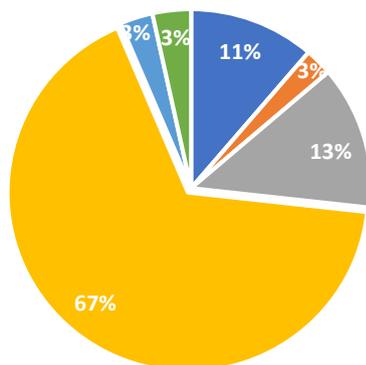
### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chiffres arrondis  
à l'euro près



001 - Excédent d'investissement reporté	1 496 800 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 602 546 €
13 - Subventions d'investissement	56 660 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
20 - Comptes d'immobilisations	- €
23 - Immobilisations en cours	9 999 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	1 114 710 €
041 - Opérations patrimoniales	94 702 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 375 416 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT



16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	309 427 €
20 - Immobilisations incorporelles	67 680 €
21 - Immobilisation corporelles	356 015 €
23 - Immobilisation en cours	1 832 609 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	81 106 €
041 - Opérations patrimoniales	94 702 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 741 539 €</b>

### EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	4 375 416 €
Dépenses d'investissement	2 741 539 €
<b>Résultat ou Excédent d'investissement</b>	<b>1 633 876 €</b>

#### Faits marquants et CHIFFRES CLES

##### Informations et rappels

- Services-plateformes numériques (cadastre solaire et portail des associations)
- Agrandissement ST (espaces verts)
- Matériels associations et animation (chalets, chapiteaux, tables, illuminations...)
- Travaux de voirie
- Renouvellement matériel divers et véhicules ST
- Carrefour de Kerabus + place de Locquélin aménagements, enfouissement + avenant 1 et 2 (587 631€ au BP 2020)

Quelques projets non lancés faute de temps :

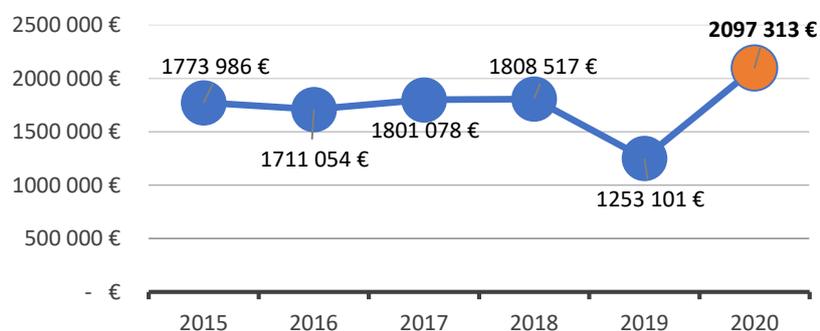
- Etude de projet de territoire (BP2021)
- Etude énergétique des bâtiments communaux (BP2021)
- Travaux effacement de réseaux (rue du stade, Kerpotence-Pont Lorois) (BP2021)

**EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

Définition :

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2016	2017	2018	2019	2020
1068 - Excédent N-1	1 183 138 €	1 254 231 €	1 171 614 €	1 272 721 €	1 224 353,61 €
68 - Dotations aux amortissements	540 618 €	549 818 €	643 374 €	703 243 €	902 739,89 €
78 - Reprises sur amortissements	- €	- €	- €	- €	- 19 000,00 €
776 - Différences sur réalisations transférées en investissement	- 5 979 €	- 5 067 €	- 992 €	- 1 587 €	- 26 896,00 €
675 - Valeur comptable des immobilisations cédées	15 979 €	5 317 €	2 492 €	243 659 €	206 214,55 €
775 - Produits de cessions d'immobilisations	- 15 000 €	- 250 €	- 5 000 €	- 960 575 €	- 185 073,71 €
777 - Quote part de subventions d'investissements transférée	- 7 702 €	- 2 971 €	- 2 971 €	- 4 359 €	- 5 025,64 €
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 711 054 €</b>	<b>1 801 078 €</b>	<b>1 808 517 €</b>	<b>1 253 101 €</b>	<b>2 097 313 €</b>



Pour information, l'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le remboursement du capital des emprunts. Soit 1 787 887€ pour Plouhinec.

**CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

Définition :

La capacité de désendettement est la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital). Créée par Michel Klopfer, elle se calcule selon la règle suivante :

*Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire / épargne de l'année en cours*

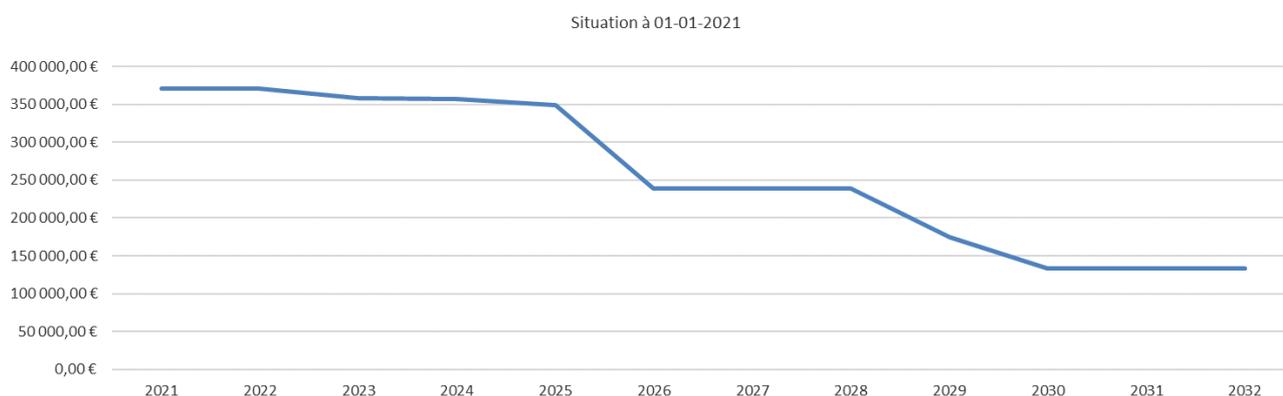
Encours de dette au 31 décembre 2020	2 671 710 €
Epargne (CAF) brute	2 097 313 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,27</b>

Pour l'exercice 2020, la capacité de désendettement de la commune de Plouhinec est de 1.27 année (moyenne de la strate : 3.73 années).

LISTE DES EMPRUNTS

Organisme	Opération	Montant Emprunt	Taux	%	Durée	Date d'obtention	Date d'extinct°	Annuités 2020		
								Capital	Intérêts	Total 2020
CAF	Construct° garderie	184 000,00 €	/	0,00%	15 ans	11/04/2006	2021	12 267,00 €	- €	12 267,00 €
CRCA/813	Invest divers (voirie)	1 800 000,00 €	variable	3,59%	20 ans	24/11/2004	2024	105 457,10 €	4 730,70 €	110 187,80 €
CRCA/816	Logements rue du Port	162 000,00 €	variable	3,46%	30 ans	02/05/2006	2036	5 461,72 €	1 976,06 €	7 437,78 €
BCME	Voirie 2009	600 000,00 €	fixe	3,52%	20 ans	31/12/2010	2030	28 247,18 €	13 080,60 €	41 327,78 €
BCME	Amén.Aire Camping Car	95 923,44 €	variable	5,05%	15 ans	28/11/2008	2023	7 993,62 €	1 614,71 €	9 608,33 €
B. Postale	Réhabilitation Salle Kilkee	1 200 000,00 €	fixe	6,10%	15 ans	02/08/2013	2028	80 000,00 €	24 909,00 €	104 909,00 €
B. Postale	Plateau Sportif Kérabus	1 400 000,00 €	fixe	1,26%	20 ans	22/08/2016	2036	70 000,00 €	14 773,20 €	84 773,20 €
<b>TOTAL</b>								<b>309 426,62 €</b>	<b>61 084,27 €</b>	<b>370 510,89 €</b>

EVOLUTION DE L'ANNUITE



Faits marquants et  
**CHIFFRES CLES**

Variations notables entre 2019 et 2020

- La commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur 2020
- Capital restant dû au 01-01-2021 : **2 671 710.34€**.
- Soit **487.63€ /habitant** (pop INSEE 01-01-2021 : 5 492 habitants) pour une moyenne de strate de 1 000€/habitant (source DGFIP2019).
- A ratio équivalent à la strate, la capacité d'emprunt supplémentaire serait de 2 822 900€.
- Plusieurs emprunts arrivent à leur terme sur ce mandat dégageant une nouvelle capacité d'emprunt.
- Sur les trois emprunts à taux variables, deux arrivent à terme d'ici 2024, limitant ainsi les risques d'augmentation des intérêts.

## GESTION FINANCIERE

La rigueur budgétaire et la prudence restent cette année encore au cœur de nos préoccupations compte tenu notamment du contexte sanitaire. La recherche de subventions, bien que chronophage, accompagne chacun de nos projets (plan de relance, DSIL, DETR, subventions ADEME...) et nous travaillons à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements pour avoir une meilleure visibilité et anticiper nos dépenses futures.

Plusieurs de nos investissements illustrent d'ailleurs parfaitement notre démarche alliant développement durable et soucis d'économie comme par exemple notre programme de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ou encore l'étude d'installation d'une centrale photovoltaïque qui permettront à la commune de réaliser des économies de fonctionnement tout en bénéficiant de subventions importantes.

**Cette année encore nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'imposition.**

## INVESTIR POUR L'AVENIR DE PLOUHINEC

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, nous sommes très soucieux de la **dynamique économique** de notre commune. C'est pourquoi, dès ces premiers mois de mandat, nous avons décidé de nous porter acquéreurs de plusieurs biens dans le bourg qui permettront la **création de nouveaux commerces**, ainsi que d'un terrain au nord de la zone du Bisconte qui permettra à la fois d'avancer sur notre problématique de lieux d'accueil pour la STEP mais également de faire enfin avancer le projet d'extension de cette zone d'activité délaissée depuis trop longtemps. Puisque nous percevons les impôts versés par les entreprises, il nous apparaît tout à fait légitime de **soutenir ainsi le développement économique de notre territoire.**

En complément de ces investissements, le « plan terrasses », très apprécié des commerçants et de leur clientèle l'an passé, sera reconduit cette année. Nous poursuivrons également nos efforts pour le développement du marché de créateurs « Artisanos » et du marché gourmand du dimanche matin.

Le **développement du vélo** et des modes de cheminements doux est une des priorités de notre mandat. C'est aussi une demande forte et récurrente de la population ainsi qu'une nécessité dans le cadre de la transition écologique de notre société. Pour cette année 2021, nous avons donc décidé de proposer, au plus vite, la mise en place de chemins cyclables. Nous avons choisi de **favoriser les liaisons entre les zones résidentielles principales de la commune et les points d'intérêts (écoles, équipements sportifs et culturels, commerces, plages).** Notre plan pluriannuel permettra chaque année d'améliorer la qualité et la quantité de ces voies douces tout en prenant en compte les résultats de l'étude sur l'ensemble des mobilités que nous allons mener à la CCBBBO, ainsi que le projet de piste cyclable reliant Gâvres à Quiberon, projet très ancien dont l'étude est en cours.

Au sein du lotissement communal de Bellevue, la commune est propriétaire de deux parcelles sur lesquelles seront réalisées des maisons individuelles. L'objectif de ce projet est de **faciliter l'installation de jeunes familles** sur la commune. Dans ce contexte, **la municipalité souhaite réaliser des habitations à haute performance énergétique avec une démarche éco-responsable.** Cette année, une étude réalisée par un cabinet d'architectes sera financée pour permettre de définir le projet avant de lancer la construction.

L'état de dégradation importante de notre patrimoine de culte ayant conduit à la fermeture indispensable de l'église de Locquénil ou encore l'état d'insalubrité des logements sociaux situés rue du Port, indigne d'un bailleur, nous contraignent cette année à **entamer de nombreux et coûteux travaux de rénovation.**

L'aménagement du territoire ne sera pas en reste avec la **création d'une plateforme de déchets verts** dans la zone du Bisconte dont les travaux d'aménagements suivront l'étude de requalification menée par la CCBBBO, l'étude d'aménagement de l'entrée de ville de Kerpotence au Pont Lorois et l'enfouissement de ses réseaux ou encore des travaux de signalisation visant à **améliorer la sécurité routière sur la commune.**

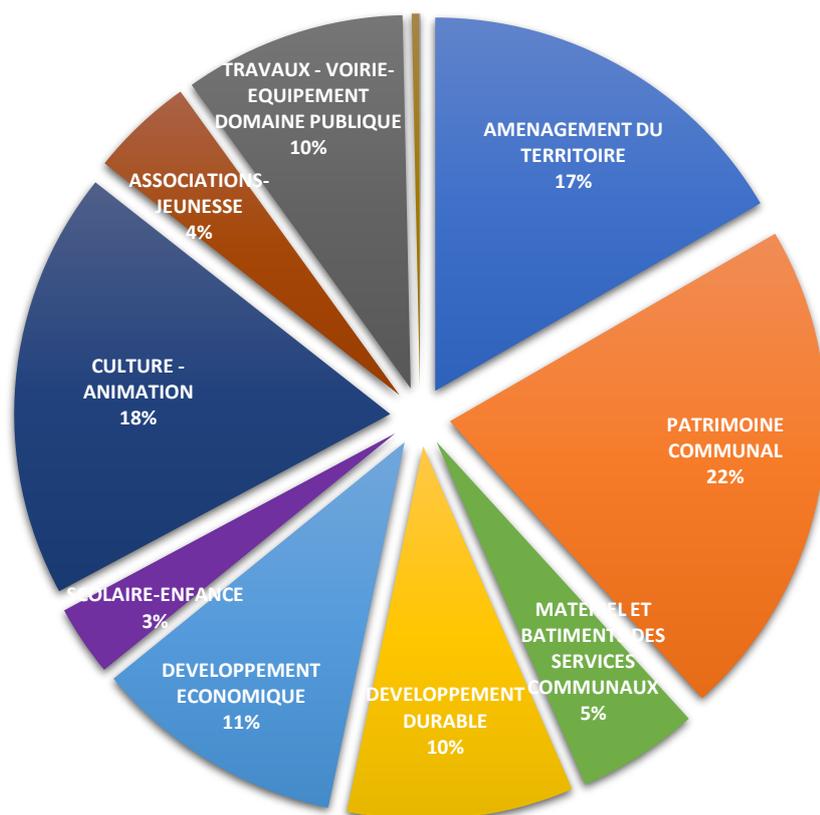
Pour le scolaire et l'enfance, nous souhaitons mener une étude sur le complexe scolaire et périscolaire d'Arlecan, et y créer, dès cette année, un **parking sécurisant.** Nous prévoyons également des **travaux d'insonorisation des restaurants scolaires** de Calloch et Arlecan.

Nous avons retenu lors de notre campagne une forte demande pour améliorer l'offre existante sur le complexe sportif de Kerabus. Suite à un sondage effectué à l'Automne auprès des jeunes de la commune, la création d'un skate-park a été plébiscitée. Nous proposons donc la création de cette installation sur le complexe de Kerabus. Une étude préalable du développement du site sera réalisée. Elle intégrera une réflexion sur de futurs aménagements (cours de tennis...).

Enfin, pour ce qui est de la culture, la **subvention attendue de l'Etat devra permettre le lancement du projet de réhabilitation de la Maison Germaine Tillion** en résidence d'artistes et lieu d'animation sur la culture et la biodiversité. Le projet sera réalisé par un cabinet d'architecture en partenariat avec le conservatoire du littoral, la sous-préfecture et l'association Maison Germaine Tillion.

#### FINANCEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT

Afin de financer notre ambitieux programme d'investissement et ainsi donner un nouvel élan à la commune, nous **autofinancerons une très grande partie des dépenses** et aurons recours à **l'emprunt pour un montant d'environ 600 000 €**. Cette somme correspond au montant du surcoût des travaux du rond-point de Kérabus et de la place de Locquénil que nous avons été contraints d'intégrer à notre budget en 2020 (587 000 €). S'il est vrai que la commune est moins endettée que la moyenne des communes de la même strate, il n'en reste pas moins que **cet emprunt aurait pu être évité**.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	752 526,00 €
PATRIMOINE COMMUNAL	981 367,00 €
MATERIEL ET BATIMENTS DES SERVICES COMMUNAUX	236 716,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	440 700,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	490 000,00 €
SCOLAIRE-ENFANCE	137 990,00 €
CULTURE - ANIMATION	839 000,00 €
ASSOCIATIONS-JEUNESSE	201 200,00 €
TRAVAUX - VOIRIE-EQUIPEMENT DOMAINE PUBLICQUE	432 240,00 €
COMMUNICATION	14 720,00 €
DIVERS	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 527 459,00 €</b>

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Modifications du PLU	20 000,00 €
Achat Terrain (Mme GY) parc boisé Poul Huern (CAT) frais de notaire inclus	20 000,00 €
Etude paysagère terrain Poul Huern	10 000,00 €
Achat terrains (Régul) frais de notaire inclus	25 000,00 €
Aménagement plateforme dépôt déchets verts	85 000,00 €
Aménagement + électricité Place du marché du Puit	30 000,00 €
Etude MOE aménagement route de Pont Lorois/kerpotence	80 000,00 €
Travaux effacement de réseaux Kerpotence/Pont Lorois (CAT) 1ère tranche	356 000,00 €
Etude Projet Territoire	72 000,00 €
Aménagement cimetières	14 526,00 €
Achat terrains (Arlecan-Kerpotence) frais de notaire inclus	40 000,00 €

## PATRIMOINE COMMUNAL

Eglise NDG : réparation toiture	40 000,00 €
Chapelle Saint Cornely : remaniage toiture	50 000,00 €
Orgue du Likès (subvention de 107 727€ notifiée)	107 727,00 €
Etude Charpente/Eglise Locquénil	20 000,00 €
Eglise de Locquénil : toiture, charpente électricité, lambris	156 640,00 €
Achat locaux rue général de Gaulle (Crédit Maritime)	150 000,00 €
Achat ancienne maison presse	140 000,00 €
Rénovation logements sociaux rue du port (MOE+travaux) x2 CCAS	20 000,00 €
Rénovation logements sociaux rue du port (MOE+travaux)	10 000,00 €
Logement la Poste : aménagement d'un appartement (combles)	67 000,00 €
Rénovation des bâtiments des services techniques	220 000,00 €

## MATERIEL DES SERVICES COMMUNAUX

Renouvellement PC de + de 5 ans	1 100,00 €
Renouvellement flotte de téléphones portables	5000,00 €
Clavier - coque de protection / Tablette Surface Pro (Secrétariat)	450,00 €
Hébergement PASS SEDIT RH (annuel)	1 296,00 €
Logiciels divers et hébergement divers	5 000,00 €
Logiciel compta SFP	3 000,00 €
API SFP Berger Levrault	1 000,00 €
Logiciel cadastre Solaire	1 000,00 €
Logiciel état civil (évolution) THEMISCOMEDDEC/ANTS	2 000,00 €
Logiciel cimetières (2 colobarium à matérialiser)	650,00 €
Logiciel comptabilité Berger Levrault	11 420,00 €
Hébergement logiciel Orphée	600,00 €
Aménagement bureau mairie	4 000,00 €
Câblage informatique bureaux mairie	10 000,00 €
Portes d'entrée Mairie	15 000,00 €
Calloc'h Kilkee : organigramme sécurisé avec contrôle d'accès	4 000,00 €
Séchoir vêtements ST	2 500,00 €
Etagères rangement ST	1 500,00 €
Sécurité des installations : caméra ST + plate-forme déchets	13 000,00 €
Mobilier	6 000,00 €
Tondeuse autoportée Kérabus	30 000,00 €
Servante pour 1 véhicule ST	1 000,00 €
Petit matériel divers (visseuse, meuleuse...)	5 000,00 €
Tronçonneuse	800,00 €
Débroussailleuse (x2)	1 600,00 €

Taille haies	1 500,00 €
Pompe inox vide cave	700,00 €
Booster de batterie 12/24	600,00 €
Planches de sauvetage / surveillance des plages (2)	2 000,00 €
Matériel divers et imprévus	100 000,00 €
Plan sauvegarde	5 000,00 €

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Aménagement voie verte (PPI tranche 1)	200 000,00 €
Parcs à vélo 2021	3 000,00 €
Plantations d'arbres 2021	10 000,00 €
Rénovation éclairage public	75 000,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments publiques (PPI tranche 1)	100 000,00 €
Etude Energétique bâtiments communaux	18 000,00 €
Etude de faisabilité installation centrales photovoltaïques	15 000,00 €
Etude Architecte création logements stade de Bellevue (écoconstruction)	20 000,00 €

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / REDYNAMISATION DU BOURG

Achat bâtiment Picot (lot1) frais de notaire inclus	200 000,00 €
Achat bâtiment Picot (lot2) frais de notaire inclus	185 000,00 €
Achat terrain Picot (lot3) frais de notaire inclus	105 000,00 €

## SCOLAIRE - ENFANCE

Etude d'architecte école Arlecan ALSH cantine	20 000,00 €
Aménagement parking Arlecan	80 000,00 €
Arlecan : changement serrures en organigramme 3 clés	1 600,00 €
Insonorisation restaurant Arlecan	11 000,00 €
Insonorisation restaurant Calloch	3 000,00 €
Tablette restaurant scolaire Arlecan	550,00 €
Renouvellement matériel informatique Arlecan	4 000,00 €
Placards/Centre de loisirs	4 000,00 €
Meuble de rangement inox vaisselle restaurant Locquéin	1 800,00 €
12 tabourets et support Arlecan	1 050,00 €
3 trépieds (CME/ALSH/accueil jeunes)	300,00 €
Jeux extérieurs péri et extrascolaire + tapis motricité	1 500,00 €
Vidéo projecteur	300,00 €
Panneau d'affichage extérieur	400,00 €
Kit bricolage (Enfance)	300,00 €
Sèches linge (x2) Calloch + Arlecan (ATSEM)	1 360,00 €
Portails extérieurs (x2) Arlecan maternelles	4 580,00 €
2 tableaux émaillés blanc	550,00 €
Défibriateur/ cantine municipale	1 700,00 €

## CULTURE - ANIMATION

Chalets en bois (x2)	4 000,00 €
Illuminations 2021	10 000,00 €
Banderoles marché estival (x2)	250,00 €
Banderoles marché de Noël (x2)	250,00 €
Décorations de Noël	500,00 €
Maison Germaine TILLION (subvention de 26 657€ notifiée + 362 805€ en attente de notification, soit 80% des travaux ht pour 2021. Une nouvelle subvention sera sollicitée en 2022 pour le solde)	544 000,00 €
Achat bâtiment du Poulpry frais de notaire inclus	280 000,00 €

## ASSOCIATIONS - JEUNESSE

Etude développement du plateau sportif de Kérabus (skate parc...)	25 000,00 €
Travaux création d'un skate park	150 000 €
Stockage (containers)	10 000,00 €
Matériel 2021/Chemins/Bois et Mer	2 000,00 €
Jeu baby-foot accueil jeunes	2 000,00 €
Sono accueil jeunes	200,00 €
Etude et maîtrise d'œuvre Serendipity	12 000,00 €

## TRAVAUX - VOIRIE - EQUIPEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Voirie route de Penester (pour le crédit maritime)	50 000,00 €
Réfection réseau EP secteur Magouero (schéma directeur)	9 000,00 €
Travaux collecteurs (Moténo/Kervegant)	40 000,00 €
EP ZA Bisconte (face Délivert)	4 740,00 €
Poteaux incendie	5 000,00 €
Potelets et barrières de ville	5 000,00 €
Lampadaires solaires (2)	12 000,00 €
Abris bus en bois (3-4)	5 000,00 €
Tables et bancs pique-nique (atelier insertion)	3 000,00 €
Panneaux et signalisation	16 000,00 €
Radar pédagogique	3 500,00 €
MAC Voirie 2021	130 000,00 €
Etude : collecteurs eaux pluviales	35 000,00 €
Travaux divers et imprévus	100 000,00 €
Schéma directeur de lutte contre l'incendie	14 000,00 €

## COMMUNICATION

Photos aériennes/Sentiers Bisconte - Linès ...	900,00 €
Drapeau (2021)	1 500,00 €
Hotspot 360° site web existant	900,00 €
Bâches photo extérieures supports Kerpotence - rd point de l'océan	2 500,00 €
Totem vitesse changement visuels ajouts logo (pavillon bleu, ville fleurie...)	3 000,00 €
Photos achat des copyright	500,00 €
Rush tournage GUMP	900,00 €
Maquette du bulletin municipal	1 200,00 €
Illustration graphique création + cession droits visuels Plouhinec	2 070,00 €
Matériel tournage vidéo studio petit trépied + micro	500,00 €
Trépied appareil photo + adaptateur smartphone	150,00 €
Téléprompteur pour tablette	600,00 €

## DIVERS

Dépôt et cautionnement	1 000,00 €
------------------------	------------

Nous prévoyons d'inscrire de l'emprunt au budget 2021 pour financer les investissements à vocation patrimoniale et de développement économique.

EMPRUNT(S)  
« PATRIMONIAL »

Acquisition

- Bâtiment Crédit Maritime
- Bâtiment Point I
- Ecole du Poulpry

Ces acquisitions visent à développer l'offre de services proposée par la commune de Plouhinec à ses habitants et visiteurs.

EMPRUNT(S)  
« REDYNAMISATION DU BOURG »

Ensemble de biens succession Abbé PICOT  
(2 maisons + 1 terrain)

Ces acquisitions permettront de voir la création de locaux commerciaux et de repenser l'aménagement du bourg. Ces locaux pourront ensuite être revendus à des porteurs de projet ou rester dans le patrimoine communal et mis en location.

**Pour réaliser la totalité de ces acquisitions, la commune prévoit d'avoir recours à l'emprunt pour un montant total d'environ 600 000€.**

EMPRUNT  
« D'ATTENTE »

Travaux maison Germaine Tillion en attendant la notification de subvention

Cet emprunt est provisoirement envisagé pour anticiper la notification de subvention attendue de 362 805€ pour les travaux de la maison Germaine TILLION.

**Cet emprunt ne sera pas réalisé puisque les travaux ne seront engagés qu'à condition d'obtenir cette subvention.**

Chiffres arrondis  
à l'euro près

## FONCTIONNEMENT

Soit un **déficit** de  
fonctionnement  
prévisionnel de **35 117.49€**

Recettes de fonctionnement	
70 - Vente de produits fabriqués et prestations	55 480 €
77 - Produits exceptionnels	5 631 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 111 €</b>

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	18 125 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 726 €
66 - Charges financières	2 838 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	66 541 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 229 €</b>

## INVESTISSEMENT

Soit un excédent  
d'investissement  
prévisionnel de **56 369.99€**

Recettes d'investissement	
001 - Excédent d'investissement reporté	72 338 €
28 - Amortissements des immobilisations	33 034 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 372 €</b>

Dépenses d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	8 953 €
13 - Amortissement subventions d'investissement	5 631 €
21 - Immobilisations corporelles	34 419 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 002 €</b>

## ETAT DE LA DETTE

Organisme	Opération	Montant Emprunt	Taux	%	Durée	Date d'obtention	Date d'extinct*	Annuités 2020		
								Capital	Intérêts	Total 2020
CMB	Travaux de la cale du passage neuf	140 000,00 €	fixe	5,05%	15 ans	26/12/2008	2023	8 952,85 €	1 356,36 €	10 309,21 €

Faits marquants et  
**CHIFFRES CLES**

- Le budget des ports présente, cette année encore, un déficit de fonctionnement de 35 117.49€.

## Informations et rappels

- Taux de vacance des mouillages : près de 31%
- Les demandes de mouillages en attente ne correspondent pas à l'offre (taille de bateaux)
- Les installations (chaines mères) présentent un gros manque d'entretien et de renouvellement

A compter de 2021, nous allons élaborer et débiter un plan pluri annuel d'investissements pour renouveler les installations. Nous favoriserons les mouillages écologiques, fortement subventionnés, et en profiterons pour adapter l'offre de mouillages à la demande.

Chiffres arrondis  
à l'euro près

## FONCTIONNEMENT

Soit un excédent de  
fonctionnement  
prévisionnel de **284 054€**

Recettes de fonctionnement	
70 - Produits de services du domaine	64 950 €
77 - Produits exceptionnels	194 145 €
75 - Autres produits de gestion courante	366 768 €
<b>TOTAL</b>	<b>625 864 €</b>

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	3 024 €
65 - Autres charges de gestion courante	129 €
66 - Charges financières	14 493 €
042/68 - Dotation aux amortissements / divers	324 163 €
<b>TOTAL</b>	<b>341 810 €</b>

## INVESTISSEMENT

Soit un excédent  
d'investissement  
prévisionnel de **699 127€**

Recettes d'investissement	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	331 144 €
23 - Immobilisations en cours	11 €
27 - Autres immobilisations financières	23 132 €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	324 163 €
041 - Opérations patrimoniales	23 132 €
001 - Résultat d'investissement reporté	445 910 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 493 €</b>

Dépenses d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	92 285 €
13 - Amortissement subventions d'investissement	194 145 €
23 - Immobilisation en cours	138 803 €
041 - Opérations patrimoniales	23 132 €
<b>TOTAL</b>	<b>448 365 €</b>

## ETAT DE LA DETTE

Organisme	Opération	Montant Emprunt	Taux	%	Durée	Date d'obtention	Date d'extinct°	Annuités 2020		
								Capital	Intérêts	Total 2020
CRCA	Travaux assainissement 1	500 000,00 €	variable	3,45%	20 ans	04/05/2005	2025	28 756,61 €	1 436,55 €	30 193,16 €
AE	Travaux assainissement 3	88 146,02 €	fixe	0	17 ans	01/11/2003	2020	1 175,29 €	- €	1 175,29 €
AE	Travaux assainissement 4	66 530,00 €	fixe	0	18 ans	11/06/2003	2021	4 435,33 €	- €	4 435,33 €
CRCA	Travaux assainissement 5	961 373,32 €	fixe	3,48	20 ans	16/06/2005	2025	57 918,23 €	12 384,25 €	70 302,48 €
<b>TOTAL</b>								<b>92 285,46 €</b>	<b>13 820,80 €</b>	<b>106 106,26 €</b>

## Faits marquants et CHIFFRES CLES

### Travaux réalisés ou lancés en 2020

- Rénovation de réseaux : liaison Arlecan – STEP (lancée en fin d'année)
- Fin du programme d'extension des réseaux du schéma directeur d'assainissement (Kermorin, Bénalo, Kerris, Kerdanvé)

### Travaux et autres prévus pour 2021

- Travaux : bâches de sécurité, fiabilisation du réseau de transfert, renforcement de pompage, lutte contre les EPI (eaux parasites d'infiltration) et la fermentation dans les réseaux...
- Etude d'augmentation de la capacité de traitement et d'implantation d'une nouvelle STEP
- Acquisition du terrain d'accueil de la STEP (nord de la zone du Bisconte). Cette acquisition pourra se faire sans emprunt. Toutefois, une décision modificative sera à prévoir sur 2021 pour basculer le montant correspondant du chapitre 23 au chapitre 21.

## FONCTIONNEMENT

Chiffres arrondis  
à l'euro prèsSoit un excédent de  
fonctionnement  
prévisionnel de  
**12 657.91€**

Recettes de fonctionnement	
70 - Produits de services du domaine	458 580 €
74 - Dotations et subvention	7 115 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 309 259 €
043 - Opérations d'ordre (transfert charges financières)	4 641 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 779 594 €</b>

Dépenses de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	160 299 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 €
66 - Charges financières	4 641 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 595 993 €
043 - Opérations d'ordre (transfert charges financières)	4 641 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 765 575 €</b>
002 - Résultat reporté (fonctionnement)	1 362 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 937 €</b>

## INVESTISSEMENT

Soit un excédent  
d'investissement  
prévisionnel de  
**511 040.74€**

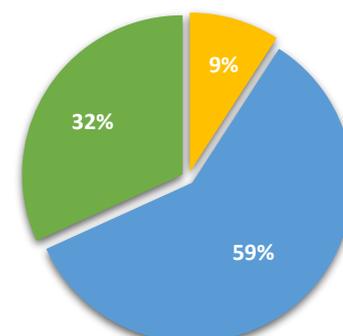
Recettes d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	1 595 993 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 595 993 €</b>
002 - Résultat reporté (investissement)	474 307 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 300 €</b>

Dépenses d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées (rbt capital)	250 000 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 309 259 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 559 259 €</b>

Faits marquants et  
CHIFFRES CLES

## Informations et rappels

<span style="color: yellow;">■</span> Lots vendus (2020)	458 580 €
<span style="color: blue;">■</span> Lots sous compromis (2021)	1 046 300 €
<span style="color: green;">■</span> Lots libres à la vente	1 120 240 €

Etat d'avancement des ventes des parcelles  
Situation au 16 février 2021

Après un démarrage hésitant, les ventes se sont accélérées courant 2020. Les voiries définitives ne seront pas réalisées sur 2021 car les constructions seront toujours en cours.

## **2021- 03- 1.1.5 – Aménagement rue du Port – Aiguillon construction – Demande de garantie d'emprunt**

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Par courrier du 22 décembre dernier, la société Aiguillon construction a sollicité la garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour la réalisation de quatre logements.

Cette demande s'inscrit dans les dispositions des articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et 2298 du Code civil.

La demande concerne un contrat de prêt (n° 116597) souscrit par Aiguillon construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 5 lignes, d'un montant total de 669 000,00 €

Aiguillon construction sollicite la garantie de 100 % dudit contrat, joint ci-après, qui fait partie intégrante du présent projet de délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- Elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges dudit prêt.

L'ensemble des pièces du contrat de prêt est joint ci-après.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la demande de garantie d'emprunt présentée par Aiguillon construction dans les conditions précisées, ci-dessus, et dans les documents joints.**

## **2021-03-1.1.6 – Marchés estivaux – Tarification de l'occupation du domaine communal**

Rapporteur : Sarra MONJAL

Pendant la période estivale, la Commune organise le marché nocturne « Les Artisa'Noz » tous les mercredis du 7 juillet au 25 août 2021. Les marchés gourmands auront lieu, quant à eux, les dimanches du 4 juillet au 29 août 2021.

Dans cette perspective, il convient de fixer les tarifs d'occupation du domaine communal.

Concernant les « Artisa'Noz », il est proposé de fixer par jour de marché nocturne, un montant de 6 euros pour 3 mètres linéaires et 2 euros le mètre linéaire supplémentaire.

Il est proposé un montant forfaitaire de 2 euros pour la fourniture d'électricité.

Concernant les marchés gourmands, il est proposé un tarif pour les commerçants occasionnels qui sont à différencier de ceux qui viennent toute l'année et sont soumis à un tarif adopté par le Conseil municipal au mois de décembre.

Pour ces commerçants occasionnels, les droits d'occupation du domaine communal seraient, à chaque occurrence, de 3 euros par mètre linéaire dans la limite de 4 mètres linéaires par commerçant auquel s'ajouterait un forfait de 2 euros pour la fourniture d'électricité.

Dans le cadre de ces marchés, les chalets seraient proposés à la location pour un montant de 20 euros par dimanche matin plus un forfait de 2 euros pour la fourniture d'électricité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions tarifaires détaillées, ci-dessus, qui sont applicables aussi longtemps que le Conseil municipal ne les modifiera pas.**

## **URBANISME – AMENAGEMENT – VOIRIE**

### **2021-03-2.1 – Intégration des voies et réseaux du lotissement Les Hauts du Benalo**

**La délibération est retirée de l'ordre du jour.**

### **2021-03-2.2 – Dénomination de voies**

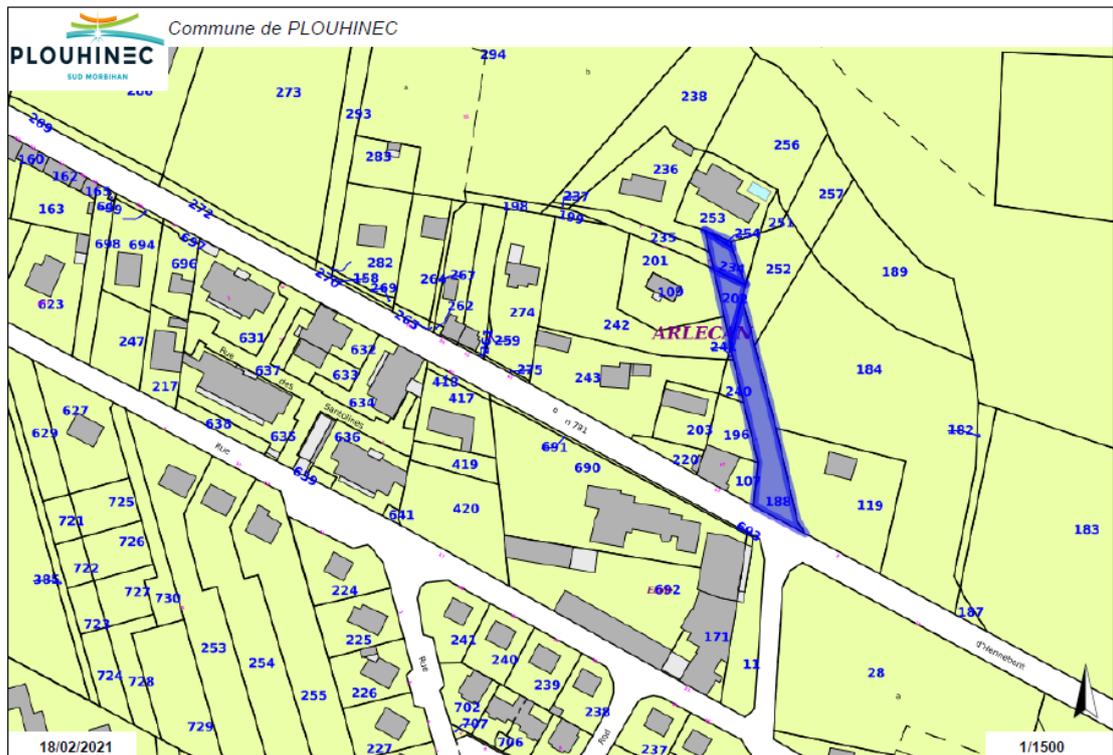
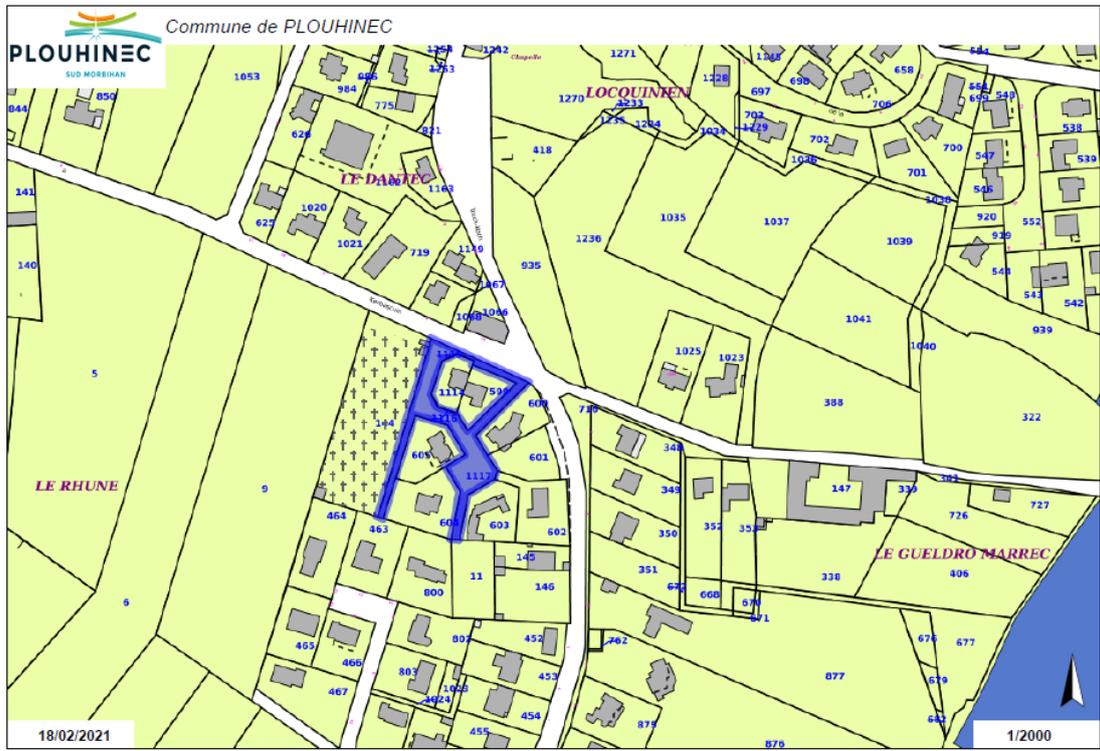
**Rapporteur : Jean-Marc CHABROL**

Deux impasses de la Commune n'ont, jusqu'à présent, pas été nommées. La première dessert le hameau d'Arlecan en entrée de bourg et l'autre le lotissement de Saint Guenin à Locquenin.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de la troisième tranche du lotissement Les Hauts du Benalo, la voie d'accès depuis la route de Sainte Hélène doit être nommée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de nommer :**

- **Impasse d'Arlecan, la voie de desserte du hameau d'Arlecan ;**
- **Impasse de Saint Guenin, la desserte du lotissement de Saint Guenin ;**
- **Rue du Tumulus er Grigen, la voie d'accès à la troisième tranche du lotissement Les Hauts du Benalo.**



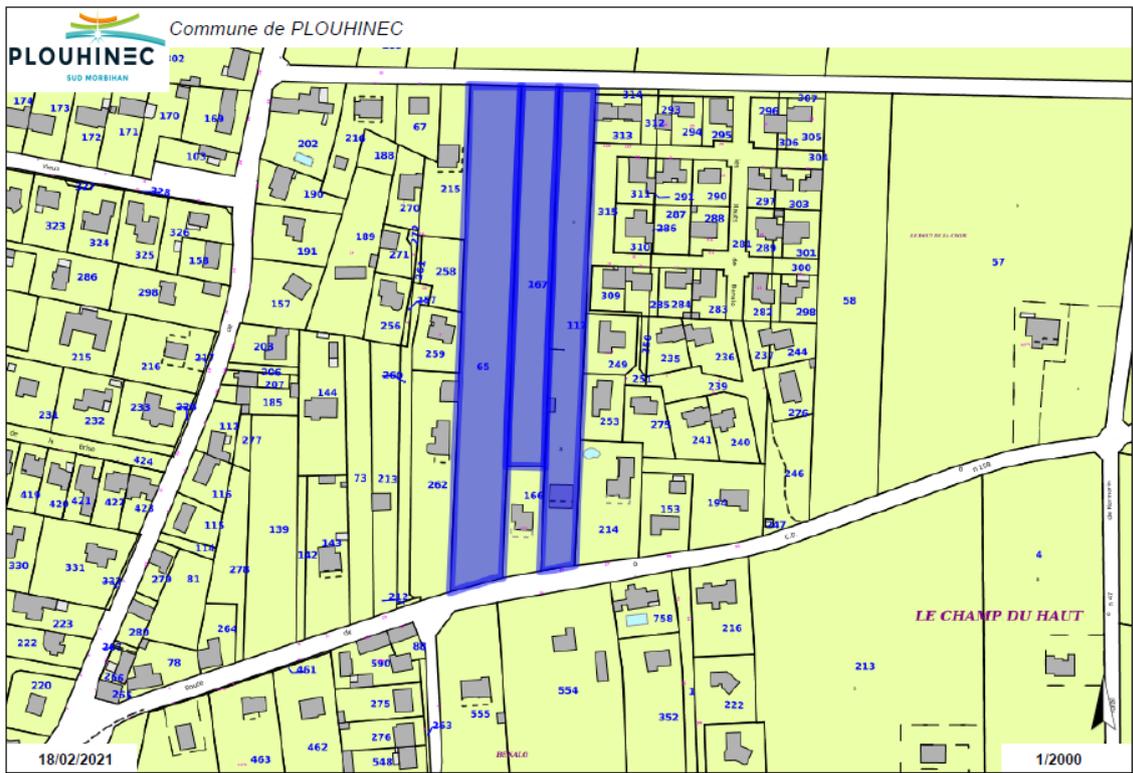
**Permis d'Aménager**

Acte	Modalité	Actes de modification	Actes
A	1982/19	Suppression	1982/19
B	1982/19	Construction de locaux annexes	1982/19
C	1982/19	Construction de locaux annexes	1982/19

**Plan de composition**

Composant	Quantité	Phase	N° plan
2	PA	4	

- LEGENDE**
- Périmètre de l'opération - 12 265m²
  - Numéro et surface du lot
  - TAB - Accession Aisée - ± 300m² - 8 terrains
  - TAB - Lot libre - (325 - 455m²) - 16 terrains
  - TAB en dalle - 475m² - 1 terrain
  - Programme social - 14 lpts - 1 158m²
  - Zone constructible
  - Zone d'implantation de la façade principale de la construction
  - Chaussée - Enrobée - ± 1000 m²
  - Chaussée - Béton batoyé - ± 550m²
  - PK
  - Place de stationnement en enrobé - 112m²
  - Espace vert - 240m²
  - Cheminement piéton - sable ciment - 140m²
  - Liaison piétonne - position de principe
  - Extension voirie
  - Servitude de passage réseau
  - Enclave privative non close - 8x5m - position imposée
  - Plantations
  - Aire de présentation des déchets



## AFFAIRES GENERALES

### 2021-03-3.1 – Book Hémisphère – Convention de partenariat

Rapporteur : Sarra MONJAL

En 2011, la Commune de Plouhinec a signé une convention de partenariat avec l'association Book Hémisphère pour la récupération de livres en apport volontaire.

Depuis 2019, Book Hémisphère a changé de statut pour devenir une société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec un capital variable et à but non lucratif. A travers cette activité économique, elle a pour triple vocation d'œuvrer en faveur de la culture, du social et de l'environnement.

Dans le cadre d'un partenariat, la Commune de Plouhinec s'engage :

- à accueillir une « Boite Culture » dans le hall de la mairie, réservée aux dons de livres des particuliers ;
- à promouvoir auprès de son public la mise en place de ce service et les actions menées par Book Hémisphère ;
- autorise Book Hémisphère à communiquer sur ce partenariat.

La durée de la convention est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer ledit projet de convention de partenariat avec Book Hémisphère pour continuer à accueillir « une boîte à culture » dans le hall de la mairie.**

## RESSOURCES HUMAINES

### 2021-03-4.1 – Validation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Comme chaque année, il convient de valider le tableau des effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier qui intègre l'ensemble des mouvements de personnel ainsi que les décisions prises par le Conseil municipal au cours de l'année 2020.

Ce tableau se présente de la manière suivante :

Filière	Grade et catégorie	Postes existants	Postes créés ETP	Postes pourvus	Postes pourvus ETP	Postes vacants	Postes vacants ETP (temps partiel)
<b>Filière administrative</b>							
Adm	DGS 2000 à 10 000	1	1	1	1	0	0
Adm	Attaché territorial - A	1	1	0	0	1	1
Adm	Rédacteur principal 2ème cl- B	1	1	1	1	0	0
Adm	Rédacteur - B	1	1	1	1	0	0
Adm	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> cl - C	3	3	3	3	0	0
Adm	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl - C	6	5.8	6	5.1	0	0.7
Adm	Adjoint administratif - C	4	3.07	3	2.5	1	0.57
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>15.87</b>	<b>15</b>	<b>13.6</b>	<b>2</b>	<b>2.27</b>
<b>Filière technique</b>							
Tech	Ingénieur - A	1	1	1	1	0	0
Tech	Technicien principal de 2ème cl - B	1	1	1	1	0	0
Tech	Agent de maîtrise	2	1.89	2	1.89	0	0
Tech	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl - C	8	7.83	8	7.83	0	0
Tech	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl - C	7	6.53	6	5.71	1	0.82
Tech	Adjoint technique - C	15	10.72	13	8.72	2	2
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>28.97</b>	<b>31</b>	<b>26.15</b>	<b>3</b>	<b>2.82</b>
<b>Filière sportive</b>							
Sportive	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe - B	1	1	1	1	0	0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>							
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine pal 1- B	1	1	1	1	0	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine - C	1	1	1	1	0	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>							
Animation	Animateur - B	1	1	1	1	0	0
Animation	Adjoint d'animation	1	1	1	1	0	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière sociale</b>							
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 1ère classe	1	1	1	1	0	0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>57</b>	<b>50.84</b>	<b>52</b>	<b>45.75</b>	<b>5</b>	<b>5.09</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 2021-03-4.2 - Créations et suppressions de postes

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Suite au départ, par voie de mutation, d'un agent polyvalent des services techniques rattaché au service garage/festivités, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante afin de pouvoir procéder au recrutement de son remplaçant :

A compter du 01/04/2021 :

- **Suppression** de 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- **Création** de 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte-tenu du maintien au tableau des effectifs, par omission de suppression, d'un grade d'attaché ayant servi pour la mutation en 2008 de l'agent détaché par la suite sur l'emploi de Directeur général des services, il convient de supprimer ce poste d'attaché territorial à temps complet qui ne correspond à aucun emploi ni mission et qui, de surcroît, ne pourrait être supporté financièrement par la commune.

Cette suppression est soumise à l'avis du Comité technique mais ce dernier, convoqué le 26 février 2021, n'a pas pu avoir lieu suite à la carence de collège personnel. La formalité impossible est donc invoquée pour prendre les décisions qui s'imposent à la collectivité.

Aussi, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

A compter du 05/03/2021 :

- **Suppression de 1 poste d'attaché à temps complet**

**En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la proposition détaillée, ci-dessus, et autorise la modification du tableau des effectifs.**

### **2021-03-4.3 – Ratios promus/promouvables pour avancement de grade**

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Madame la Maire rappelle les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 concernant les déroulements de carrières des agents territoriaux.

Elle indique que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal d'agents pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus/promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique et peut varier entre 0 et 100%.

Elle précise que cette modalité concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Le ratio est fixé après avis du Comité technique mais ce dernier, convoqué le 26 février 2021, n'a pas pu avoir lieu suite à la carence de collège personnel. La formalité impossible est donc invoquée pour prendre les décisions qui s'imposent à la collectivité.

**En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la proposition détaillée ci-dessus et fixe à 100% le taux des « ratios promus/promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois des agents de police.**

### **2021-03- 4.4 – Avancement de grade**

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Suite à l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 29 avril 2021 :

- **Suppression** de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- **Création** de 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la proposition détaillée, ci-dessus, et autorise la modification du tableau des effectifs.**

## 2021-03-4.5 – Recrutements saisonniers

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Comme chaque année, il convient de prévoir un certain nombre de recrutements saisonniers pour renforcer les effectifs municipaux.

Les besoins maximums recensés pour cette année se décomposent ainsi :

Site	Nombre total maximum d'agents	Répartition maximale	Catégorie
Services techniques	6	3 équivalents temps plein pendant les mois de juillet et août (deux équipes de 3 personnes).	relevant de la catégorie hiérarchique C
Nettoyage des plages	8	8 équivalents 15/35 <sup>ème</sup> pendant les mois de juillet et d'août (deux équipes de 4 personnes le matin uniquement)	relevant de la catégorie hiérarchique C
Propreté voirie Services techniques	1	1 agent travaillant les samedis, dimanches et jours fériés de 8H00 à 12H00 de mai à septembre	relevant de la catégorie hiérarchique C
Point I	1	1 agent à temps non complet (environ 30/35 <sup>ème</sup> max) de juin à septembre	relevant de la catégorie hiérarchique C
Salon des artistes	1	1 agent à temps complet pendant trois semaines	relevant de la catégorie hiérarchique C
Médiathèque	1	1 agent à temps complet sur juillet et août	relevant de la catégorie hiérarchique C
Accueil	1	1 agent à 30/35 <sup>ème</sup> pendant 1 mois	relevant de la catégorie hiérarchique C
<b>Total</b>	<b>19</b>		

De plus, il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer les visites culturelles du site de Mane Vechen pour la période maximale du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021.

En termes de rémunération, il vous est proposé de statuer sur la base d'un forfait brut de 50 € brut par visite (*durée approximative d'une visite de deux heures*).

A titre d'information, le Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

**En conséquence, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire ou son représentant, à procéder aux recrutements saisonniers de l'année 2021 dont un vacataire pour le site de Mane Vechen, dans les conditions précisées ci-dessus.**

#### **2021-03-4.6 – Revalorisation de la prime annuelle du personnel**

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

La prime annuelle des agents municipaux s'élève actuellement à 574,83 euros brut. Sans en modifier les conditions de versement, il vous est proposé de la réévaluer de 1 %.

Pour rappel, cette prime est attribuée aux agents titulaires, agents stagiaires ainsi que les agents contractuels autres que les agents saisonniers, prorata temporis du temps de travail effectif durant l'année civile.

**En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter à 580,58 euros brut le montant de la prime annuelle versée aux agents municipaux au titre de l'année 2021.**

#### **2021-03-4.7 – Plan de formation 2021**

Rapporteur : Philippe LE GUYADER

Le plan de formation permet de définir, pour l'année, l'ensemble des formations professionnelles que les agents municipaux pourront suivre et l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Le projet est soumis à l'avis du Comité technique mais ce dernier, convoqué le 26 février 2021, n'a pas pu avoir lieu suite à la carence de collègue personnel. La formalité impossible est donc invoquée pour prendre les décisions qui s'imposent à la collectivité.

Il s'agit des possibilités proposées pour l'année à venir et de l'enveloppe maximale qui sera consacrée à la formation du personnel. Cette enveloppe tient compte toutefois d'éléments très différents, précisés en dernière page des tableaux joints, ci-après. Son montant global prévisionnel s'élève donc à 16 000 €.

Il convient de distinguer le coût direct de certaines formations :

- Les formations obligatoires que doivent suivre les agents du Pôle Technique : 10 590 €.
- Les formations en matière d'hygiène et de sécurité : 3 410 €.
- Les formations des élus dans le cadre de leur prise de fonction : 2 000 €. Le DIF élu sera mobilisé pour financer les formations si un organisme agréé est sélectionné pour ces formations.

En outre, s'agissant d'un prévisionnel, seules les formations inscrites dans les tableaux, ci-joints, pourront être suivies. De nouvelles demandes ne seront acceptées que si elles sont motivées par l'évolution des fonctions d'un agent, qu'il s'agisse des conséquences de l'organisation interne des services ou du transfert de nouvelles compétences.

Pour autant, l'acceptation définitive des demandes individuelles devra tenir compte de l'obligation d'assurer la continuité du service ainsi que des arbitrages budgétaires qui vous seront présentés au cours du premier trimestre 2021.

Enfin, cela ne préjuge pas des décisions qui seront prises par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), organisateur de l'essentiel des formations figurant dans le projet de plan qui vous est proposé. Il arrive en effet, régulièrement, que des stages soient annulés, reportés ou, au contraire, que la demande soit telle que toutes les candidatures ne peuvent être retenues.

**En conséquence, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le plan de formation pour l'année 2021.**

## AFFAIRES SOCIALES

### 2021-03-5.1- Convention de partenariat Unis Cité Morbihan

Rapporteur : Julie LE LEUCH

UNIS-CITÉ a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

Il vous est donc proposé de conclure un partenariat avec cette association pour faire intervenir des volontaires dans le cadre des projets « Solidarité Séniors » et « Les connectés » avec la possibilité de développer d'autres missions portées par lesdits volontaires.

Les détails de ce partenariat, qui n'entraîne pas de charges financières supplémentaires pour la Commune, figurent dans le projet de convention.

**En conséquence, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire ou son représentant, à signer ledit projet de convention, ci-joint.**

## CULTURE – PATRIMOINE

### 2021-03-6.1 - Maison de Germaine Tillion - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par le Conservatoire du littoral

Rapporteur : Sarra MONJAL

Comme cela a été évoqué au cours des dernières réunions du Conseil municipal, le projet de restauration et d'aménagement de la maison de Germaine Tillion va pouvoir être engagé et réalisé cette année.

En matière de financement, Monsieur le Sous-Préfet s'est engagé sur un très large soutien de l'Etat. Afin de pouvoir engager le recrutement d'un maître d'œuvre, un montant de 26 657,00 € a finalement été accordé à la Commune au titre de la DETR 2020. Sur ce point, ce montant, supérieur à celui initialement annoncé, a été notifié le 17 décembre dernier.

Concernant cette année, le projet (maîtrise d'œuvre et travaux) a fait l'objet d'une nouvelle demande de subventions, cette fois dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et sur la base d'une première estimation du montant des travaux (sur cette base, un plan de financement prévisionnel est joint ci-après).

Le maître d'œuvre a été recruté après mise en concurrence et audition des candidats par Monsieur le Sous-Préfet, le Conservatoire du littoral, des élus et techniciens municipaux et l'Association Maison Germaine Tillion.

La propriété appartenant au Conservatoire, afin que la Commune puisse intervenir sur le bâti, il est nécessaire de préciser les modalités de cette intervention par convention.

Le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, joint ci-après, apporte ces précisions tout en indiquant les conditions d'animation du site par la Commune une fois l'aménagement de l'ensemble terminé.

**En conséquence, le Conseil municipal autorise, par 23 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, Madame la Maire à signer ledit projet de convention.**

## ENVIRONNEMENT

### 2021-03-8.1- Proposition d'adhésion à l'Observatoire départemental de l'assainissement

Rapporteur : Alexandra HEMONIC

La précédente convention définissant les missions de l'Observatoire Départemental de l'Assainissement collectif du Morbihan, signée en 2017, avait été prolongée jusqu'au 31 décembre dernier. La proposition de renouvellement pour la période 2021-2023 a été reçue trop tard pour pouvoir être inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal au mois de décembre.

Les conditions sont identiques au dispositif précédent et les services départementaux ont accepté de recevoir l'accord de la Commune au-delà de la date limite qui avait été fixée au 31 janvier dernier.

**Afin de permettre la continuité de cette mission, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire ou son représentant, à signer la nouvelle convention pour la période 2021-2023 dont un projet est joint ci-après.**

**Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.**

## INTERCOMMUNALITE

### 2021-03-9.1 - Syndicat mixte du Grand site dunaire - Convention de coopération technique

Rapporteur : Madame la maire

Le syndicat mixte du Grand site dunaire Gâvres - Quiberon dispose de moyens humains et techniques afin de réaliser en régie des travaux de gestion et d'entretien du littoral dans le cadre de ses missions d'opérateur du label Grand Site de France et Natura 2000.

Cependant, il ne dispose pas de moyens logistiques plus lourds (tractopelle, épaveuse, ...) parfois nécessaires dans l'exercice de ses missions. En tant que communes membres du syndicat mixte, les élus du Grand Site se sont accordés à mutualiser les moyens de leurs services techniques avec ceux du syndicat mixte.

La convention qui vous est soumise, dont le projet est joint ci-après, a pour objet d'organiser le partenariat fonctionnel entre le Syndicat et ses communes membres pour la mise à disposition de ces moyens logistiques et matériels complémentaires permettant la bonne mise en œuvre des missions du Syndicat mixte sur son périmètre d'intervention.

**En conséquence, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer ledit projet de convention de coopération technique avec le Syndicat mixte.**

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **2021-03-10.1 – Ségur de la Santé – Vœu exprimé par le Conseil municipal**

**Rapporteur : Julie LE LEUCH**

L'indemnité Ségur permet de revaloriser les rémunérations des personnels des établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et vise, notamment, à rendre plus attractif les métiers du milieu hospitalier. Du fait que les Petites Unités de Vie (PUV) ne reçoivent pas de financement de l'Assurance Maladie, le personnel de ces structures est exclu du dispositif alors même qu'il exerce des missions identiques.

Ce vœu est proposé au Conseil municipal pour être adressé au Ministère de la santé, à l'ARS Bretagne et à Monsieur Jimmy PAHUN, Député de la deuxième circonscription du Morbihan.

Compte-tenu du rôle essentiel que tiennent les personnels des PUV et le service intercommunal d'aide à domicile dans notre Commune, il vous est proposé de vous prononcer sur la motion suivante :

*« La Pandémie Covid 19 a mis en lumière, au printemps dernier, le manque de personnel soignant des structures d'accueil françaises et le manque de reconnaissance de ces personnels en termes de rémunération. Ceux-ci ont pourtant soulevé des montagnes d'énergie pour que chaque personne fragilisée par son âge ou la maladie puisse être accueillie en toute dignité.*

*Les efforts de ces personnels ont été reconnus et ont trouvé leur gratification lors du « Ségur de la Santé » de juillet 2020 en obtenant une revalorisation de 200 euros mensuels minimum.*

*Près de nous, la Résidence des dunes a fait face aux contraintes imposées à tous les établissements d'hébergement de personnes âgées et le service d'aide à domicile de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) a continué d'assurer auprès de nos aînés un service indispensable.*

*Hélas, ces personnels de la structure plouhineoise et du service d'aide à domicile de la CCBBO ne font pas partie de ceux à qui une revalorisation a été accordée. Cela ne concerne que les établissements dits « publics ».*

*Ce constat provoque, on le comprend, leur amertume d'abord et leur crainte ensuite de voir se profiler des difficultés de recrutement : sur un salaire mensuel indexé au SMIC, 200 euros supplémentaires font une belle différence...*

*C'est pourquoi, pour la reconnaissance effective de ces professionnels - « égalité de traitement pour équivalence de diplôme » - , et pour la pérennité des structures de notre commune et communauté de communes œuvrant auprès de nos aînés et personnes en fragilité, nous demandons que le périmètre d'action du « Ségur de la santé » soit reconsidéré et ouvert à tous les personnels du secteur médico-social et, en ce qui nous concerne, les Petites Unités de Vie et l'Aide à Domicile, incontournables du soin aux personnes âgées à Plouhinec ».*

**En conséquence, le conseil municipal adopte ce texte à l'unanimité.**

***Affiché en mairie le 10 mars 2021***